

Saint-Cyr-sur-Loire, le 28 juillet 2019.

Réf : enquête publique concernant la demande
présentée par la SCEA Croix Morin, en vue
de la régularisation administrative et du
développement de son élevage bovins à
La Croix Morin à COURCOUE.

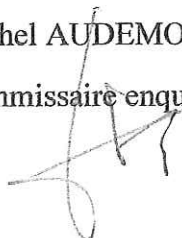
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous remettre directement ce jour :

- La copie des observations formulées au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée du 25 juin au 25 juillet 2019 (18 observations dont 2 écrites sur le registre et 16 lettres ou notes)
- Un résumé de ces observations,
- Les questions qui ressortent de ces observations et ont été posées au cours de cette enquête, et auxquelles vous devrez répondre dans un délai de huit jours. Vos observations éventuelles peuvent y être ajoutées.

Avec mes meilleurs sentiments,

Michel AUDEMONT,
Commissaire enquêteur



Dossier reçu par Monsieur WIERSMA

Gérant de la SCEA Croix Morin

Le 29 juillet 2019.



SYNTHESE DES QUESTIONS FORMULEES :

Les questions et observations portent essentiellement sur les sujets suivants. Des réponses précises sont attendues.

QUESTIONS D'ORDRE GENERAL :

- 1) Les nuisances olfactives (lisier, gaz). Quels remèdes mettre en place pour les supprimer, ou au moins les diminuer ? (Obs 1,2,7,8,9,10).
Ces nuisances risquent de faire chuter le prix de l'immobilier en cas de revente.
(1,10,11)
- 2) Dégradation des voies d'accès : de lourds véhicules empruntent les voies d'accès à l'exploitation. Pensez-vous participer financièrement à leur entretien ? Le chemin rural n° 9 est essentiellement emprunté par les véhicules rejoignant votre exploitation. Accepteriez-vous de le remettre en état ? 'obs 1,3,4,6,7,9,10,13

QUESTIONS ABORDANT UN POINT PRECIS :

- 1) Le non-respect des engagements et des obligations législatives : pourquoi certaines déclarations, certaines décisions préfectorales n'ont-elles pas été respectées, suivies d'effet ? (nombre de vaches autorisées, pose compteur sur forage, utilisation eau de l'adduction, refus de la demande de 2011, législation ICPE ,) ? obs 3,5,9,11,12,
- 2) Le forage : pourquoi aucun contrôle des services sur l'ancien forage ? Une autre solution existe pour l'abreuvement des animaux, l'adduction d'eau potable. Pourquoi ne pas l'avoir envisagée ? (solution alternative dans les textes). Obs 4,5,9,12,13,17. Les conséquences de l'utilisation du forage pour l'abreuvement des animaux seraient importantes : augmentation du prix de l'eau pour les abonnés, risques pour la nappe phréatique, (obs 13,15)
- 3) La méthanisation : Certes, le dossier ne fait pas partie de l'enquête publique. Néanmoins, des observations se référant à des textes précis montrent que les installations de méthanisation, lorsqu'elles sont implantées sur le site même de production, ne sont pas soumises au classement sous la rubrique 1781. (voir l'observation n° 17). Elles seront classées sous la même rubrique que l'installation d'élevage et donc soumises à une demande d'autorisation environnementale : notion de connexité et de proximité, ce qui est le cas ici (voir observation 17). Il serait inconcevable selon la législation qu'un élevage soumis à autorisation ne justifie pas de l'utilisation du digestat, après méthanisation, de ses propres effluents, dans sa demande d'autorisation (voir obs n° 12)
Des dysfonctionnements nombreux au niveau de la torchère : comment pensez-vous y remédier ? obs 4,5,9,12,13,17.

- 4) Surcroît de production non justifié : quelles sont les raisons qui vous conduisent à vouloir augmenter le nombre de vaches laitières ? voir les obs 6,11,13

QUESTIONS DIVERSES :

- 1) Des études montrent que le digestat peut être nocif. Avez-vous des renseignements précis sur cette question ? obs n° 6,11
- 2) Pollution des eaux par les nitrates : quels moyens sont mis en œuvre pour éviter cette pollution ? obs 7, 12,
- 3) Suite à l'épandage du digestat, le protoxyde d'azote s'évapore dans l'atmosphère. Ce composant du digestat est un puissant gaz à effet de serre. Quels remèdes mettez-vous en place pour éviter ou atténuer cette pollution ? obs n° 11
- 4) Récoltes de luzernes 3 à 4 fois par an sur un même terrain : les conséquences de ces coupes répétées, avec épandage entre deux coupes, sont catastrophiques pour l'environnement. Sur quelles notions vous basez-vous pour privilégier la culture de la luzerne ? obs 11
- 5) Le bien-être animal : est-il toujours pris en compte ? quelles améliorations ont été apportées au sein de l'élevage ? obs 7,10.
- 6) Crainte des impacts sur le milieu naturel ? obs n° 14